

## Avis de constitution

### SOCIETE « TRADE ROAD » en abrégé « TR »

Siège Abidjan Marcory Lamadonne, 3e étage  
immeuble Turquois, face a l'hôtel Hibiscus, Lot 35, Ilot  
1302

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 28 Mars 2024, et enregistrés au CEPICI le 12 Avr 2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « TRADE ROAD » en abrégé « TR »

Objet : La Société a pour objet tant en Côte d'Ivoire qu'à l'étranger tant pour son compte que pour le compte des tiers :

- Services de transport de personnes et de marchandises ;
- Location et vente de véhicule ;
- Import et Export ;
- Immobilier et BTP ;
- Production et industrie agroalimentaire ;
- Vente de produits agricoles et services liés ;
- Services de fourniture de matériel et fournitures de bureau ;
- Services de fourniture matériel Informatique ;
- Nettoyage et entretien de locaux ;
- Intermédiation dans tous les domaines d'affaire ;

- Services Divers ;

Et pour la réalisation de l'objet social :

L'Emprunt de toutes sommes, et en garantie l'affectation hypothécaire ou en nantissement de tout ou partie des biens sociaux. La prise de participation de la société dans toutes entreprises ou sociétés ivoiriennes ou étrangères, créés ou à créer ayant un objet similaire ou connexe. Et plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement aux objets précités, ou susceptibles de favoriser la réalisation et le développement de ceux-ci.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan Marcory Lamadonne, 3e étage immeuble Turquois, face a l'hôtel Hibiscus, Lot 35, Ilot 1302

Dirigeant(s) M ADOPO ARDILLES-ROLLAND (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-04399 du 07/05/2024 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°26402/GTCA/RC/2024 du 07/05/2024

